



ÉVÊCHÉ  
DE  
SION

BISCHÖFLICHES  
ORDINARIAT  
SITTEN

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 31 OCTOBRE 2023

### Audit - Traitement des cas d'abus sexuels commis au sein du Diocèse de Sion

**Le Diocèse de Sion mandate un audit indépendant et externe sur la gestion des abus au sein du Diocèse afin de rechercher les dysfonctionnements relevés par les victimes et l'étude-pilote réalisée par l'Université de Zurich et révélée au public le 13 septembre dernier. C'est un cabinet d'audit romand, Vicario Consulting, emmené par M. Stéphane Haefliger, qui est en charge du mandat d'investiguer. Il sera accompagné par Maître Isabelle Python, ancienne Bâtonnière de l'Ordre des avocats fribourgeois, et par M. Philippe Spoerri, ancien chancelier de l'Etat du Valais.**

L'évêque Jean-Marie Lovey et son Conseil épiscopal ont choisi de mandater un audit indépendant et externe sur la gestion des abus au sein du Diocèse, sur la base des résultats de l'étude-pilote réalisée par l'Université de Zurich à la demande de l'Eglise catholique en Suisse ainsi que des témoignages de personnes victimes d'abus, mis en lumière à l'occasion de sa parution.

L'objectif de cet audit est d'établir au sein du Diocèse de Sion les responsabilités institutionnelles et personnelles des dysfonctionnements qui ont pu avoir lieu concernant l'accueil des victimes et le traitement des abus ces dernières décennies. Sous la responsabilité de M. Stéphane Haefliger, un cabinet d'audit romand, Vicario Consulting, a ainsi reçu le mandat d'investiguer sur les sujets suivants : l'adéquation de l'accueil et de l'accompagnement des personnes victimes d'abus, la qualité du travail fourni par les organismes successivement en charge, la présence d'éventuels cas de dissimulation, le respect des procédures de justice civile et de droit pénal ainsi que de droit canonique, les raisons du retard identifié par l'étude suisse dans la mise sur pied de la Commission indépendante ASCE, le type et la proportionnalité des démarches et sanctions mises en oeuvre. Maître Isabelle Python, ancienne Bâtonnière de l'Ordre des avocats fribourgeois, avocate en droit de la famille et en protection de l'enfant, et M. Philippe Spoerri, ancien chancelier de l'Etat du Valais, ont également accepté d'amener leur expertise à l'audit comme personnes-ressources. Afin de travailler en toute objectivité, Richard Lehner, responsable pour le traitement des cas signalés des abus sexuels entre 2015 et fin 2021 pour tout le diocèse de Sion et actuel vicaire général pour la partie germanophone, se retire à la demande de l'évêque de tous les organismes, instances et thématiques concernant les abus, avec effet immédiat. La composition de la "Commission de prévention" est également modifiée et n'inclura désormais plus les vicaires généraux, pour garantir sa pleine indépendance.

Pour ce faire, l'organisme chargé de l'audit prendra en compte en premier lieu les témoignages et éléments fournis par le biais de personnes ayant été victimes d'abus en contexte ecclésial et s'appuiera sur les éléments examinés ou identifiés par l'étude suisse, en regard des procédures et bases légales existantes. Il procédera aux auditions des responsables et collaborateurs qui ont été en charge de l'accueil des victimes et traitement des abus et aura accès à l'ensemble des archives et des documents du Diocèse y référents. Les conclusions intermédiaires du rapport d'audit sont attendues début 2024.

## Appel à témoignages

Le Diocèse de Sion remercie les personnes victimes d'abus pour les témoignages, nouveaux ou déjà existants, mis en lumière à l'occasion de la parution de l'étude suisse. L'organisme indépendant chargé de l'audit sur le traitement peut en tout temps être contacté aux coordonnées suivantes : [abus@vicario.ch](mailto:abus@vicario.ch), 079 742 67 81.

### **POUR RAPPEL VOICI LES PROCEDURES ACTUELLEMENT EN PLACE AU SEIN DU DIOCESE :**

#### **Accueil et écoute des victimes**

Accueil et écoute des victimes par la Commission diocésaine « Abus sexuels en contexte ecclésial » (ASCE), indépendante et neutre, composée de spécialistes du droit, de la psychologie et de la médecine provenant des deux parties linguistiques du canton.

Signalement aux autorités civiles, qui assure l'instruction des enquêtes. En subsidiarité, procédures canoniques, là où la justice civile ne peut intervenir (prescription p.e.).

#### **Prévention**

- Production de l'extrait du casier judiciaire ainsi que de l'extrait spécial du casier judiciaire par chaque agent pastoral ;
- Signature de la charte diocésaine en matière de prévention des abus et schéma d'intervention élaboré d'entente avec les associations ESPAS et LIMITA ;
- Cours de prévention régulièrement organisés, obligatoires pour tous les prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs au bénéfice d'une mission canonique (engagés professionnellement dans le diocèse) ;
- Suivi psychologique tout au long de leurs études pour les candidats au sacerdoce ;
- Création d'une « Cellule diocésaine de prévention », appelée à introduire un nouveau « Code de bonne conduite » destiné aux agents pastoraux et à accueillir les victimes d'abus autres que sexuels.

#### **MESURES ANNONCEES AU NIVEAU SUISSE**

- Evaluation psychologique standardisée des futurs agents pastoraux prêtres et laïcs ;
- Poursuite de l'étude confiée à l'université de Zurich pour les années 2024-2026 ;
- Professionnalisation d'un centre d'accueil des victimes ;
- Professionnalisation du suivi des personnes et des dossiers des agents pastoraux ;
- Engagement à ne plus détruire de documents d'archives dans ce domaine ;
- Projet de création d'un Tribunal ecclésial pénal.

#### **Contact concernant ce communiqué :**

Pierre-Yves Maillard [py.maillard@cath-vs.org](mailto:py.maillard@cath-vs.org), 078 842 69 93

Paul Martone, [paul.martone@cath-vs.org](mailto:paul.martone@cath-vs.org), 079 302 23 17